

CENTRE Gédéon-Ouimet

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 14 février 2024
Local 302
14h00

Procès-verbal

Sont présents

Noms

Groupes représentés

Madame Marie-Ève Gauthier

Représentante des groupes socio-communautaires/IJQ

Madame Corina Moisa

Représentante des enseignant(e)s

Madame Otilia Covaliu

Représentant des enseignant(e)s

Madame Julie Allaire

Représentant du personnel de soutien / Technicienne en travail social

Madame Annie Martel

Représentante du personnel professionnel/CFS

Monsieur Olivier Boyer

Élève

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot

Directeur du centre

Madame Farida Belaid

Secrétaire de centre

Madame Lianne Le Tellier

Directrice adjointe (Absente)

Conseil d'établissement

343 - CÉ
23/24-56

Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du conseil d'établissement ouvre la séance à 14 h00 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

2- L'ordre du jour

343 - CÉ
23/24-57

PRÉAMBULE : Marie-Ève Gauthier, président(e) du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Martel et appuyée par Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 6 octobre 2023..

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
10 min.	3	Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023	Adoption
20 min.	4	Budget annuel du Centre	Présentation
15 min.	5	PTRDI (Plan triennal de répartition et destination des immeubles)	Consultation
20 min.	6	Application des modalités du régime pédagogique	Approbation
15 min.	7	Consultation des élèves	Consultation
10 min.	8	Projet éducatif	Information
10 min		Questions du public	

Conseil d'établissement

		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023

343 - CÉ
23/24-58

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2023 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Corina Moisa et appuyée par Otilia Covaliu, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2023;

4 - Budget

343 - CÉ
23/24-59

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières du CSSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

5 - PTRDI

343 - CÉ
23/24-60

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente et invite les membres du C.É. de remplir le *formulaire de consultation PTRDI 2023-2026 et Acte d'établissement*.

Conseil d'établissement

Le CÉ est appelé à prendre connaissance du document et la direction remplira le formulaire en ligne. Le formulaire permet de valider les six éléments inscrits à l'acte d'établissement et d'identifier les corrections à y apporter, si nécessaire.

6 - Application des modalités du régime pédagogique

343 - CÉ
23/24-
61
PRÉAMBULE : Monsieur Daniel Mailhot, directeur utilise la fiche ministérielle afin d'informer les membres du C.É. de ce point.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que l'horaire actuel au centre n'est pas remis en question;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition des membres du C.É. il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le même régime pédagogique que celui actuellement.

7 - Consultation des élèves (consultation)

343 - CÉ
23/24-62
PRÉAMBULE : Monsieur Daniel Mailhot, directeur utilise la fiche ministérielle afin d'informer les membres du C.É. de ce point.

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 102 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Martel et appuyée par Corina Moisa, il est résolu à l'unanimité:

DE MANDATER Monsieur le directeur pour qu'il consulte les élèves au sujet de la perception du climat social dans le centre.

8 - Projet éducatif

343 -
CÉ
23/24-
63

La direction informe les membres du C.É. des prochaines étapes dans l'élaboration du Projet éducatif. Il informe que le 30 juin est maintenant la date limite pour faire approuver les moyens à inscrire au projet éducatif. Les enseignant(e)s vont se réunir à ce sujet à la prochaine journée pédagogique. Les enseignants feront une proposition à la direction de ces moyens au mois de mai idéalement. Un comité formé d'enseignants se consacre à étudier les possibilités et guider la réflexion pour que tous puissent participer à l'élaboration de la proposition.

10- Question du public

343 - CÉ
23/24-64

_____, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h09.

Conseil d'établissement

Adopté le 8 mai 2024



Présidente

8 mai 2024
Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
4	Budget
5	PTRDI